

**Délibérations du 21.05.2021**

Au regard de la situation sanitaire, la **Commission Formation et Vie Universitaire** s'est tenue à distance, via Teams, conformément à la délibération de la CFVU adoptée le 12 février dernier et à la délibération du CA du 26 février 2021.

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire** en sa séance du **21 mai 2021, 9h00**, en visioconférence, via Teams

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

**Donne les avis suivants :**

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 26

Étaient présent.es :

**Marie-Karine LHOMMÉ**

**Collège A** : Thomas PASQUIER, Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Isabelle BOEHM

**Collège B** : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

**Collège BIATSS** : Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Flora PULCE, Hervé BRUNI

**Personnalités extérieures** : Natacha MABRU, *Sandrine AMARÉ a rejoint la séance en cours.*

**Usagers/ères** : CHARLES Ninon, *BAYOU Eliès, LACHENAL Jean-Baptiste et BISACCIA Thomas ont quitté la séance en cours.*

**Représenté.es** : Jean-Yves AUTHIER, Vincent DI ROCCO, Matéo CHICHET, Loréna ROUGERIE, *Samuel BAUDRY et Erica DUMONT représentés en fin de séance.*

**Invité.es** : Stéphanie THOMAS, Lamine MAHMOUDI, Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Marie SANTINI, Pierre-Yves STEUNOU, Pierre-Loïc DUPONT, Julia BONACCORSI, Selin ALTINTAS, Carole FOURNEL, Sandrine VINCENT, Ghislaine FERNANDEZ, Clotilde CASTAGNE-VEZIES, Emmanuelle GROSJEAN, Adrien BASCOULERGUE, Catherine LEROUX, Véronique RIVIERE, Philippe POLOME

**Invitées permanentes** : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, LESUEUR Charlotte

Modifications de maquettes	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p><b>08.01 – Modifications de maquettes</b></p> <p>Présentation par Lamine MAHMOUDI, responsable du SAMS, des modifications demandées concernant les maquettes ci-dessous.</p> <p><u>M1 Histoire (T&amp;T)</u> Modifications d'un intitulé d'un EP, imposé par un partenaire, l'ENS de Lyon.</p> <p><u>DU Juriste international (FDJVD)</u> Suite à l'augmentation du nombre d'étudiant.es inscrit.es (plus de 100), une augmentation du nombre d'heures d'enseignement est envisagée (passage</p>				

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82

<http://www.univ-lyon2.fr>

<p>de 96 heures CM à 151 heures CM). Il est précisé que compte tenu que les heures d'enseignement des maquettes des DU sont prises en charge par le budget des composantes (autofinancement, hors dotations pédagogiques), l'augmentation du coût de la maquette ne devra pas entraîner de dépassement de l'enveloppe budgétée par la Faculté de droit JVD dans son BI 2021 et qu'il faudra l'intégrer dans le BI 2022.</p> <p><u>Licence Jeu - Acteurs (LESLA)</u> Suite à la nouvelle accréditation 2021- 2025 de l'ENSATT, toutes références à la Licence Professionnelle « Technique du son et de l'image » parcours « Art du costume de spectacle » sont supprimées, impliquant de même une modification de maquette. L'arrêté du 15 mars 2021 paru au Journal Officiel le 26 mars décline l'offre de formation en neuf parcours, dont les intitulés ont été harmonisés.</p> <p>Suppression d'un parcours « Arts du costume de spectacle », rattaché à la LPRO Technique du son et de l'image (département ASIE). Renouvellement avec restructuration du parcours « Acteurs », désormais nommé parcours « Jeu », rattaché à la licence Arts du spectacle (département ASIE).</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Vote 08.01– Avis favorable</p>	17	1	3	
<p><b>Accréditation INSPE : maquettes MEEF</b></p>	<p><b>Pour</b></p>	<p><b>Contre</b></p>	<p><b>Abst</b></p>	<p><b>NPPV</b></p>
<p><b>09.01 - Accréditation INSPE : maquettes MEEF</b></p> <p>Présentation par Clotilde CASTAGNE-VEZIES, chargée de mission aux formations initiale et continue aux métiers de l'enseignement.</p> <p>Dans le cadre de la nouvelle réforme des Masters MEEF entrant en vigueur à la rentrée 2021, les nouvelles maquettes sont présentées ce jour en CFVU. Plusieurs instances ont déjà voté ces maquettes : le Conseil des Responsables de Diplômes et de Formation (CRDF) qui a eu lieu le 12 mai 2021, puis le Conseil d'Institut de l'INSPE le 18 mai 2021. Les nouvelles maquettes ont été déclarées conformes au cadrage national (arrêté MEEF) et au cadrage académique. Certaines ont pu être votées au sein des conseils de composantes de Lyon 2, malgré des délais très serrés.</p> <p>D'après le cadrage académique, 4 blocs de connaissances et compétences ont été prescrits et ont permis de définir pour chaque année (M1 et M2) une répartition des heures par étudiant.e, soit un total de 480 heures pour le M1 et 320 heures pour le M2, une répartition des crédits par bloc et une répartition des crédits par UE.</p> <p>À noter qu'il n'y aura pas de concours en 2022 pour le nouveau M1 MEEF puisque le concours est décalé en M2 à partir de l'année prochaine. En 2021-2022, les étudiant.es ayant réussi le concours seront admis.es en M2A (dernière année) et bénéficieront du statut de fonctionnaire stagiaire. Celles et ceux qui auront échoué devront préparer ce nouveau concours au sein du nouveau M2 MEEF ou M2B adapté. Le M2C accueillera le stagiaire contractuel alternant et le M2S le stagiaire en observation et pratique accompagnée.</p>				

33% des 800 heures que constituent le master MEEF (M1 et M2) doivent être assurées par des enseignant.es « professionnel.les de terrains », c'est-à-dire actuellement en poste en établissement primaire (statut de Professeur.e des Ecoles Maître Formateur -PEMF) ou secondaire (statut de formateur.trice en temps partagé ou formateur.trice académique). Certain.es vacataires pourront être assimilé.es à ces 33%. Les besoins ont été identifiés pour chaque discipline avec parution des postes pour l'académie de Lyon, pour les « formateur.trices académiques » le 18 mai 2021 et pour les « temps partagés » le 25 mai 2021.

Les périodes de formation en milieu professionnel (stages) prévues dans les maquettes selon l'arrêté MEEF du 24 juillet 2020 prescrivent plusieurs types de stage en fonction du niveau de formation :

- En M1 MEEF : 6 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA), soit un stage filé d'un jour par semaine sur 14 semaines à partir du mois de novembre et un stage massé de deux semaines au mois d'avril.
- En M2 MEEF : stage maintenu en M2A (fonctionnaire stagiaire mi-temps), stage en M2C de 6 heures par semaine sur 2 jours (alternance contractuelle tiers-temps) et stage en M2S de 2 jours par semaine en stage filé (21 semaines) et stage massé (2 semaines).

Le mémoire doit se voir attribuer 20 ECTS, ainsi que le stage. L'évaluation du stage est associée à 4 crédits (bloc 3) en M1 et 16 crédits en M2 (répartition de 4 crédits sur le bloc 2 et 12 crédits sur le blocs 3).

Les maquettes du 1<sup>er</sup> degré ont dû respecter l'équilibre suivant :

- 55% du temps dédié aux savoirs fondamentaux à l'école
- 20% pour la polyvalence et la pédagogie générale
- 15% à l'initiation à la recherche
- 10% propres à chaque INSPE

Equilibre différent pour les maquettes du second degré :

- 45% pour les savoirs fondamentaux
- 30% pour la mise en œuvre de ces savoirs
- 15% pour la recherche
- 10% propres à chaque INSPE

Le master répond à l'approche par compétence avec des compétences listées par le Ministère. Ces compétences ont été réparties sur chacun des quatre blocs.

#### Présentation des maquettes

Mise en œuvre à la rentrée 2021 du nouveau M1 MEEF PE et du nouveau M2 MEEF avec une adaptation pour accompagner les M2 MEEF A (27 HETD financées par Lyon 2 pour l'année transitoire). Le parcours alternatif, spécificité des MEEF PE de Lyon, permet de proposer d'autres débouchés pour les étudiant.es ne souhaitant plus se destiner au concours de professorat des écoles. Le volume horaire global est de 849 heures, soit un dépassement des 800 heures dû aux 55% des savoirs fondamentaux. Les maquettes du 1<sup>er</sup> degré ont été présentées au conseil de l'ISPEF et adoptées à l'unanimité.

<p>Mise en œuvre des maquettes MEEF du 2<sup>nd</sup> degré en septembre 2021.</p> <p>MEEF Langues : travail sur l'architecture de la « méta-maquette » langue avec une base commune à l'ensemble des langues puis une adaptation en fonction de la spécificité de chaque langue. Ouverture en 2021 du nouveau M1 MEEF anglais et espagnol, maintien du M2 MEEF A et adaptation du M2 MEEF B. Mutualisation de cours avec Lyon 3 et l'UJM (anglais) et rallonge de 27 HETD (espagnol). Le parcours MEEF allemand et le parcours MEEF arabe sont mutualisés avec l'Université Lyon 3. Partenariat avec l'UFA (université franco-allemande) pour le master MEEF allemand. Création du MEEF arabe. Les maquettes MEEF anglais, MEEF espagnol, MEEF allemand et MEEF arabe ont été approuvées à l'unanimité par le conseil de l'UFR des Langues.</p> <p>MEEF Histoire-Géographie : ouverture du nouveau M1 MEEF, maintien du M2 MEEF A et adaptation du M2 MEEF B (rallonge de 60 HETD pour l'année transitoire). Demande de création d'une préparation au CAPES. Les maquettes n'ont pas encore été présentées en conseil d'UFR T&amp;T.</p> <p>MEEF Education Musicale et Chant Choral, MEEF Lettres Modernes, MEEF Lettres Classiques (UFR LESLA) : ouverture du nouveau M1 MEEF, maintien du M2 MEEF A et du M2 MEEF B (adaptation). Vote des maquettes prévu au mois de juin.</p> <p>MEEF SES et MEEF CAPET Economie-Gestion (UFR SEG) : ouverture du nouveau M1 MEEF et maintien du M2 MEEF A. Le MEEF SES (17 étudiant.es en M1) a la particularité de mutualiser beaucoup de ses cours avec d'autres Masters. Le nouveau MEEF est un sujet d'inquiétude pour la responsable du parcours, qui attend des garanties sur la soutenabilité financière de l'ensemble des formations. Maquettes examinées par le conseil de l'UFR SEG mais non votées afin de manifester son désaccord avec la procédure (contrainte du calendrier et de l'urgence de la situation).</p> <p>Le travail de Monsieur Tirandaz sur la soutenabilité financière et de Monsieur Mahmoudi a été salué. Les MCC MEEF seront prochainement présentées en CFVU.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 19 Vote 09.01– Avis favorable</p>	<b>12</b>		<b>7</b>	
<b>Ouverture d'une préparation au CAPES et tarification</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<p><b>10.01 – Ouverture d'une préparation au CAPES et tarification</b></p> <p>Suite à la réforme des Masters MEEF, et au passage du concours à la fin de la 2<sup>ème</sup> année, il est proposé de créer des "préparations au CAPES", sur le modèle des "préparations à l'agrégation".</p> <p>Ces préparations proposeront les cours de M2 MEEF qui préparent plus spécifiquement au concours. Très peu d'étudiant.es seraient concerné.es, ce qui permettra de travailler à coût constant</p>				

Le coût de l'inscription est de 243€, aligné sur le coût des préparations à l'agrégation et de l'inscription en master.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 20 Vote 10.01– Avis favorable	18		2	
<b>Conventions</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<p><b>12.01 – Conventions</b></p> <p>Présentation par Emmanuelle GROSJEAN de la convention de reversement du DPI Master tourisme (UFR T&amp;T) qui détermine les modalités de versement par l'Université de Tbilissi (Géorgie) à l'Université Lyon 2 de la rémunération des heures de travail des enseignant.es de l'Université Lyon 2 en Master 2. La convention signée en 2020 avec l'Université de Tbilissi (Géorgie) relative au DPI ne prévoyait pas de conditions financières. Près de 5 000 euros seront reversés par l'Université d'Etat de Tbilissi à l'Université Lyon 2 pour indemniser les coûts d'enseignement, soit 170 euros de l'heure d'enseignement.</p> <p>Présentation par Adrien BASCOULERGUE de la création d'une convention de partenariat dans le cadre du DU Master Juriste Procès Procédures, parcours Médiation (FDJVD). Développement de trois axes de collaboration avec l'Académie de Lyon : sensibilisation à la médiation (intervention dans des écoles pour sensibiliser les élèves à la médiation), formation des personnels du Rectorat de l'Académie de Lyon (RH), évaluation de la recherche (construction d'un observatoire sur la médiation scolaire). Rapprochement d'une formation universitaire sur la médiation avec les personnels et les établissements scolaires de l'Académie de Lyon.</p> <p>Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE présente le renouvellement des conventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La convention d'application entre la Licence domaine SEG (UFR SEG) et l'Université de Commerce et d'Industrie de Chonqing (Chine). Les parties conviennent de mettre en œuvre une coopération spécifique au niveau de la licence, dans le domaine des sciences économiques et de gestion.</li> <li>- L'avenant n°1 à la convention de partenariat de la Licence Professionnelle Métiers de la mode (ICOM). L'Université Lyon 2 a été habilitée à délivrer, en partenariat avec l'association CREATECH, la LP Métiers de la Mode, avec trois parcours : Styliste coloriste infographiste, Styliste e-Mode, et Modélisme industriel. Suite à un rapprochement de l'association CREATECH de l'association CAMST, un projet d'apport partiel d'actif a été engagé aboutissant à la reprise de la branche d'activité formation par alternance et apprentissage de CREATECH par CAMST (qui se dénommera MAYA CAMPUS Textile, mode et design).</li> <li>- L'avenant n°2 à la convention pédagogique de la licence Arts du spectacle, parcours Acteur. Suite à la nouvelle accréditation 2021-2025 de l'ENSATT, toutes références à la Licence Professionnelle «</li> </ul>				

<p>Technique du son et de l'image » parcours « Art du costume de spectacle » sont supprimées, impliquant de même une modification de maquette.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le renouvellement de la convention de partenariat entre le Théâtre des Célestins de Lyon et le master MEEF PE (M1 et M2) avec l'organisation d'ateliers pour la saison 2020-2021.</li> </ul> <p>Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE présente la création de convention suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La convention de partenariat entre l'UFR des Langues et l'Académie de Lyon. L'Université Lyon 2 (Faculté des langues), habilitée à délivrer le CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur), apporte son concours à l'académie de Lyon pour l'organisation des épreuves du CLES FLE (Français Langue Etrangère) pour les assistants de langue.</li> </ul>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16 Vote 12.01– Avis favorable</p>	15			1
<b>Réforme du certificat de la capacité en droit</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<p><b>11.01 - Réforme du certificat de la capacité en droit</b></p> <p>Présentation par Valérie DESPRAT, responsable du service des études.</p> <p>Dans le cadre de la réforme qui entre en vigueur à la rentrée 2021.</p> <p>Le certificat de Capacité en droit est un diplôme national de niveau 4 délivré à l'issue d'une formation permettant aux étudiant.es d'acquérir des connaissances et compétences dans les principales matières juridiques. Ce certificat a pour particularité d'offrir à ceux/celles qui en sont dépourvu un niveau équivalent à celui du baccalauréat. La seule condition exigée pour s'inscrire est d'être âgé.e d'au moins dix-sept ans au 31 décembre de l'année de la première inscription. Le certificat donne la possibilité de poursuivre des études, notamment en licence de droit, en vue de l'exercice de professions juridiques ou de passer des concours exigeant le diplôme du baccalauréat. Une des spécificités du certificat proposé par l'université Lumière Lyon 2 est d'être inclus dans le cursus de formation du Diplôme d'Université de Secrétariat Juridique (D.U.S.J.) ce qui a pour effet de diversifier à la fois le public du diplôme et ses débouchés.</p> <p>L'arrêté provisoire du CNESER (en l'absence de l'arrêté définitif), qui modifie le nombre d'heures, entraîne ainsi des modifications des maquettes.</p> <p>Projet approuvé par le conseil de la faculté de droit le 11 mai 2021.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16 Vote 11.01– Avis favorable – unanimité</p>	16			

Projets sous-commission CVEC – Initiatives étudiantes du 18 mai 2021	Pour	Contre	Abst	NPPV
<b>13.01 - Projets sous-commission CVEC – Initiatives étudiantes du 18 mai 2021</b>  Présentation par Cathy LOBRY, DGSA DFVE, des quatre projets approuvés par la commission CVEC en date du 18 mai 2021 (distribution gratuite de protections périodiques, publication d'un recueil de poèmes de poétesses peu connues en France, kit de démarrage pour les Mauvaises herbes - protection de l'environnement - et complément de subvention pour le serveur Minecraft.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16 Vote 13.01– <b>Avis favorable - unanimité</b>	<b>16</b>			

Fait à Lyon, le 25.05.21

**Marie-Karine LHOMMÉ**

Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

